



Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton de PAYS
MORCENNAIS TARUSATE

COMMUNE DE MEILHAN

Procès-verbal des délibérations
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation 08/01/2025
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoirs	02	Date de la publication
Nombre de suffrages exprimés	12	
Quorum	08	

Présents : M^{me} LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, M^{me} HUREL Catherine, M. CHABANNE Eric, M. LAULOM Vincent, M. MEURIS Olivier, M^{me} LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M. TESTEMALE Maurice, M^{me} CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : M^{me} DESPOUYS Véronique, M. LOUBERE David, M^{me} ILHARDOY Sandra, M^{me} LINXE Justine

Absente : M^{me} DUCROT Stéphanie

Procurations : Mme DESPOUYS a donné procuration à M. LACOSTE, M. LOUBERE a donné procuration à M. SOUX.

Secrétaire de séance : Mme HUREL Catherine

OBJET : RECRUTEMENT CONTRATS ENGAGEMENTS EDUCATIFS ACCUEIL EXTRASCOLAIRE VACANCES HIVER, PRINTEMPS, ETE, AUTOMNE 2025

DELIBERATION 2025-03

Considérant la délibération du conseil municipal du 13 février 2024 décidant le recrutement de contrats d'engagement éducatifs (CEE) pour les vacances de l'année 2025

Après en avoir délibéré,



LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de créer 7 emplois non permanents, contrats d'engagements éducatifs, pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2025.
- **DIT** que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions d'animateurs,
- **DECIDE, à la majorité des suffrages**, 3 votes contre (Mme Lapêtre-Tauziet mais seulement pour le forfait journalier des animateurs stagiaires n'ayant pas terminé leur stage pratique, M. Testemale, Mme Charon-Burnel), 9 voix pour, que les agents recrutés seront rémunérés sur la base des forfaits journaliers en euros brut suivants :

STRUCTURE	ALSH (45 H/HEBDO)
Animateur BAFA	80 € brut/jour 2025
Animateur stagiaire ayant réalisé son stage pratique de 14 jours	75 € brut/jour 2025
Animateur stagiaire n'ayant pas terminé son stage pratique	Non rémunéré (bénévole)
Animateur non diplômé et pas en cours de formation BAFA	70 € brut/jour 2025
Nuitée animateur BAFA, non diplômé et pas en cours de formation BAFA, animateur stagiaire ayant réalisé son stage pratique de 14 jours	50 € brut/nuitée 2025

- **DECIDE** que le recrutement des agents se fera par contrat d'engagement éducatif, contrat de droit privé, dont la durée de l'engagement ne pourra être supérieure à 80 jours sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles)
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025
- **DIT** que Madame la Directrice est chargée de procéder aux formalités de recrutement

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures au registre,

Le Secrétaire de séance
Mme Catherine HUREL

Le Maire,
Mme Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »